



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 16 mars 2011

RESULTATS CAP AVANCEMENT CSE DU 16 Mars 2011

(SOUS-RESERVE DE VALIDATION PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE)

Ont siégé :

Pour les CSE : HENRY Michelle (Tél : 02 41 86 82 82) Didier BLANCHARD (Tél : 05 49 77 36 56)

Déclaration liminaire :

Les délégué(e)s SNPES-PJJ/FSU des CSE réitèrent leur demande de travailler à partir de leur mandat soit l'ancienneté dans la fonction publique qui reste pour nous le seul critère permettant l'égalité de traitement des personnels. Encore une fois nous sommes mis devant le fait accompli et obligés de travailler à partir des éléments fournis par l'AC, c'est-à-dire l'ancienneté PJJ.

En outre nous défendons l'idée que l'avancement constitue une promotion sociale ouverte à l'ensemble des agents et pas exclusivement aux personnels missionnés sur des fonctions d'intérim de RUE. Le mérite se situe aussi sur une carrière « normale » de fonctionnaire à la PJJ comme éducateur de terrain ! En conséquence notre liste de « méritants » reste fidèle à nos engagements.

Au delà de ces aspects techniques, nous nous interrogeons sur les dernières dispositions concernant la formation préparatoire aux fonctions de RUE. Les informations données aux agents sont par endroits des plus fantaisistes : certains agents se sont vus refuser l'accès à cette formation (stagiaires CSE, refus arbitraires pour d'autres...) alors qu'en CTPN le directeur de la PJJ affirme que cette année la formation est ouverte à tous les agents volontaires ! Une sélection est envisagée après la mise en place d'une formation validante actuellement en élaboration.

De plus nous profitons de cet espace de parole pour dénoncer le sujet du dernier concours de CSE réellement orienté sur la fonction de RUE et qui bafoue les engagements de notre administration et soulève de nombreuses réactions dans la profession. Nous rappelons que ce concours est encore une passerelle vers la catégorie A pour le corps des éducateurs sans prise de fonctionnalité.

Concernant les recours, nous dénonçons une dérive procédurale qui maltraite les agents et nie l'exercice de leur droit. Sous prétexte de délais de recours ou d'erreurs de l'administration locale, certains dossiers traînent depuis deux ans et entretiennent des situations de souffrances professionnelles qui auraient dues être traitées rapidement.

LISTE D'APTITUDE CSE

LISTE PROPOSEE PAR LE SNPES-PJJ/FSU			LISTE RETENUE PAR L'ADMINISTRATION		
Nom Prénom	Affectation	Ancienneté PJJ	Nom Prénom	Affectation	Ancienneté PJJ
GARCIA Robert	SEAT Nice	39a 4m 00j	SEGUI Jacques	CAE Tours	34a 3m 00j
AUBOUSSIER Sylvette	CAE Valence	38a 7m 01j	ACHARD LIRON Christine	CAE Vaux en Velin	33a 03m 05j
COLLIN MORTELETTE Evelyne	CAE Melun	38a 3m j	VILLARD Jean-Pierre	CAE Roanne	36a 03m 00j
BESSON MONTEIL Elisabeth	STEMO Nice	38a 3m 00J	LEBOSSE Marie-Thérèse	PTF Rennes	34a 01m 08j
LIAUT Jean Jacques	CAE Montauban	38a 3m 00J	PIRAT Christian	CAE Metz	30a 08m 25j
PUJOL Jean Paul	CAE Toulouse la Cale	38a 3m 00J	KUZNIK Gérard	CAE Metz	33a 01m 29j
CANDELA Bernard	CAE Limoges	37a 11m 00j	RISBOURG André	CAE Valenciennes	30j 03m 00j
BENEZET Marie Claude	CAE St Denis	37a 11m 00j	DHERBECOURT HUBERT Valérie	CAE de Boulogne	26a 2m 24 j
LEGOFF Jean Pierre	DIDPJJ 75	37a 6m 29j	MOY Pascal	CAE Dieppe	26a 02m 24j
AUMOITTE HAROUTIAN Marie Hélène	CAE Montgeron	37a 5m 28j	BOITEL PERSONNE Claudine	CAE Amiens	30a 01m 00j
LACOME Jean Paul	CAE Tarbes	37a 3m 27j	LIEBERT Dominique	UEAJ Arras	36a 3m 01j
LOMBARDO Jean Louis	CAE Cannes	37a 3m 00j	DIRIS KRAWIEC Josiane	CAE le Mans	32a 03m 00j
MINA Jean	CAE Nice Chantal	37a 3m 00j	DELOISON Hervé	CAE Redon	33a 03m 20j
BALCAEN Pascal	UEMO Bergerac	37a 3m 00j	GERBET Philippe	FAE Rennes	32a 11m 00j
THERY Gilles	CAE Aulnay	37a 2m 01j	DERON VINCHON Raymonde	CAE Rennes Fréville	28a 00m 00j
CAUGANT Charly	UEMO Sens	37a 1m 27j	BRUNET Jean Paul	UEMO Pontivy	36a 3m 00j
PETIT Didier	CAE Le Mans	37a 1m 13j	AUMOITTE HAROUTIAN Marie- Hélène	CAE Montgeron	37a 05m 02j
MILLERAND Gérard	CAE Juvisy	37a 1m 00j	MOUTON LEGROS Annie	DDPJJ Yvelines	32a 09m 00j
CHENEVAT Philippe	CAE Thionville	37a 00m 29j	CHEVALIER DUPIN Edith	CAE Torcy	34a 02m 28j
MARTINEAU REDON Françoise	CAE Avignon	37a 00m 29 j	GENEIX BREHAUT Isabelle	CAE Meaux	13a 09m 00j
DEBROU Patrice	UEMO Niort	36a 11m 00j	LIAUZU Bernard	CAE MONTEREREAU	35a 01m 29j
ADLINGTON John	CAE Paris Romainville	36a 7m 29j	AUDEBERT HIRSCHFELD Agnès	CAEI Versailles	32a 02m 29j
DESCARGUES Alain	CAE Nice	36a 6m 15j	ADLINGTON John	CAE Paris Romainville	36a 7m 29j

FRANCHESQUIN Jean	CAE Bastia	36a 3m 18j	MILLERAND Gérard	CAE Juvisy	37a 1m 00j
VERA Annie	CAE Melun	36a 3m 16j	VERA Annie	CAE Melun	36a 3m 16j
LIEBERT Dominique	UEAJ Arras	36a 3m 01j	PERRONE GELLF Veronique	STEMO Toulouse Nord	29a 02m 05j
COSTA Patrick	CAE St Denis	36a 3m 00j	BELTRAN Charles	CAE Montpellier Garrigues	32a 03m 00j
JOUFFROY BRASSAT Francine	SEAT Nanterre	36a 3m 00j	PENANCIER Philippe	CAE Nimes	26a 02m 24j
BRUNET Jean Paul	UEMO Pontivy	36a 3m 00j	LIAUT Jean Jacques	CAE Montauban	38a 3m 00j
DELCROS Maryse	SEAT Nanterre	36a 3m 00j	LACOME Jean Paul	CAE Tarbes	37a 3m 27j
RICHARD Jean Jacques	CAE Dax	36a 3m 00j	GODEFROY Nelly	CAE Marseille est	33a 02m 22j
LOUIS ARFAA Nicole	CAE Angers	36a 3m 00j	FRANCHESQUIN Jean	CAE Bastia	36a 3m 18j
VILLARD Jean Pierre	CAE Roanne	36a 3m 00j	GARCIA Robert	SEAT Nice	39a 4m 00j
ROTH LIGUORI Marie Odile	CAE Aix	36a 3m 00j	CANDELA Bernard	CAE Limoges	31a 11m 00j
NICOLAS Frédéric	CAE Pierrefitte	36a 1m 28j	LEMOINE Bernard	FAE Mont de Marsan	25a 02m 18j
BARTHE Jacqueline	CAE Est Parisien	36a 1m 00j	DEBROU Patrice	UEMO Niort	36a 11m 00j

Titularisations CSE.

Les quatre agents stagiaires CSE sont titularisés de mars à avril 2011 : appeler les délégués.

Questions diverses :

Nous avons abordé en questions diverses des recours sur des demandes de formation de RUE non prises en compte sans lisibilité aucune pour les agents.

L'AC reconnaît que le système actuel manque de clarté, à terme effectivement la formation sera validante et aboutira à la suppression du profilage des postes. Actuellement l'AC nous confirme que cette formation est ouverte à tous les volontaires sous réserve de places, elle s'engage à contacter les DIR pour deux agents concernés. Nous avons donc exigé que la formation envisagée pour les collègues issus de la LA soit étendue à l'ensemble des personnels intéressés afin qu'ils puissent postuler à la prochaine CAP de RUE.

COMMENTAIRES :

Suite au report de la dernière CAP d'avancement de décembre 2010 faute d'arbitrage de Bercy, nous avons été amenés aujourd'hui à siéger afin de promouvoir 36 agents. Fidèle à notre mandat, notre délégation a défendu l'ancienneté dans la fonction publique comme critère de choix concernant l'avancement. Cependant l'administration n'a pas été en mesure de nous fournir les renseignements relatifs à ce critère. Afin d'établir notre liste nous avons du prendre le critère d'ancienneté à la PJJ, seul élément fourni par H@rmonie.

De son côté l'AC a proposé une liste relayant les priorités régionales établies lors de commissions d'harmonisation réunissant les DT. Au départ de cette CAP nous avons trois noms en commun, après échanges et débats vifs et passionnés nous sommes arrivés à obtenir 12

noms en commun sur 36. Nous avons obtenu, pour ces collègues, la prise en compte du critère d'ancienneté à évaluation égale. Le nombre important de postes a permis cette ouverture.

Malgré une certaine écoute de la part de notre administration sur cette CAP, nous avons dénoncé les disparités des promotions dans les différentes régions. En effet, nous déplorons **une absence de LA pour nos collègues d'outre mer.** Aucun agent n'est proposé ; seuls deux sont qualifiés d'excellents, nous nous interrogeons sur l'équité de traitement des carrières de ces agents.

En outre, selon l'AC, les personnels en détachement ou mis à disposition ne peuvent prétendre à la L.A. car ils changent de corps et cela a une incidence directe pour l'administration d'accueil.

Lors des débats en CAP, nous avons abordé le problème de quatre agents du 49 qui se sont vus refuser l'examen de leur recours (évaluation de 2008-2009) suite à une erreur de l'administration locale. L'AC s'arc-boute sur sa position de principe et maintient un refus d'examiner ces dossiers prétextant un dépassement des délais dans la procédure ce qui pour nous, représentants des personnels, n'est pas entendable. Nous avons donc décidé de quitter les débats et nous avons demandé le report de tous les recours.